

La Direction de la vulgarisation, par l'intermédiaire de représentants agricoles dans 54 bureaux de comté et de district, communique aux agriculteurs les résultats des recherches et leur donne des conseils en matière de gestion agricole. Des spécialistes en génie agricole travaillent dans toute la province. Les politiques d'assistance au nord de l'Ontario sont également administrées par la Direction, qui appuie et aide les clubs 4-H et l'Association des jeunes agriculteurs de l'Ontario.

La Direction de l'économie domestique dirige des programmes de vulgarisation à l'intention des groupes ruraux adultes et des clubs 4-H de sciences ménagères à l'intention des jeunes. Ces programmes portent sur les aliments, la nutrition, le vêtement, les textiles, l'ameublement, l'artisanat et la vie familiale et communautaire.

La Direction de l'information distribue des publications, des communiqués ainsi que des émissions radiophoniques et télévisées. La cinémathèque distribue plus de 2,000 films par an. Le Service d'information sur les marchés fournit quotidiennement les plus récents prix des produits agricoles aux organes d'information et aux agriculteurs par le moyen d'émissions radiophoniques et d'enregistrements sur bandes sonores.

La Direction des sociétés agricoles et horticoles fournit conseils et aide financière aux sociétés d'agriculture et d'horticulture et aux associations de laboureurs, organise le Concours international de labour et le Salon de la machine agricole. La Direction de l'économie effectue des recherches sur la commercialisation, la politique agricole, la production, l'utilisation des terres et l'industrie laitière; de concert avec Statistique Canada, elle recueille et publie des statistiques relatives à la production agricole et à la commercialisation.

La Direction du développement des terres destinées à la production alimentaire oriente la planification de l'utilisation des terres dans une perspective agricole. Le personnel contribue aux plans officiels et les commente, et fait de même pour ce qui concerne les modifications apportées et les applications qui en découlent ainsi que les projets d'aménagement hydroélectrique, de routes, de pipelines et d'autres installations. La gestion intérimaire des terres appartenant au gouvernement s'effectue au moyen d'un programme de location des terres. La Direction s'occupe de l'application de la Loi sur le drainage et de la Loi sur le drainage par tuyaux, qui prévoient des prêts et des subventions pour le drainage des terres agricoles. Le personnel formule également des recommandations au sujet d'autres programmes possibles d'utilisation des terres.

Manitoba. Le ministère de l'Agriculture exerce son activité par l'entremise des quatre divisions suivantes: Commercialisation et Production, Développement rural, Services régionaux, et Gestion et Opérations. Ces divisions englobent les directions suivantes.

La Direction de la zootechnie encourage l'amélioration et la production efficace de toutes les catégories de bétail, aide à améliorer la qualité des produits laitiers aux niveaux de la production et de la transformation, au moyen de l'inspection, de la consultation, de l'enseignement et du contrôle qualitatif en laboratoire.

La Direction des sols et des cultures encourage la mise au point, la production et l'amélioration des céréales, fourrages, cultures spéciales et horticoles, et favorise l'utilisation rationnelle de la terre par des politiques visant à encourager le bon entretien des grandes cultures, la conservation du sol, la mise en valeur des terres et le désherbage. La Direction de l'économie s'occupe des programmes de formation et de perfectionnement dans le domaine de la gestion et de l'économie agricoles, et elle effectue des études spéciales et supervise la diversification agricole. La Direction de la commercialisation effectue des recherches et des analyses sur la création de débouchés en vue de l'établissement de marchés à long terme pour les produits agricoles. La Direction des services vétérinaires dirige un laboratoire de diagnostic des maladies des animaux, assure l'application de la Loi sur les services vétérinaires régionaux et de la Loi sur les bourses d'études en sciences vétérinaires, et travaille en étroite collaboration avec des médecins vétérinaires.

La Direction des services techniques fournit des programmes en génie agricole, en entomologie et en apiculture, et offre une aide technique aux résidents ruraux qui installent dans leurs fermes des systèmes modernes de distribution d'eau. La Direction des programmes communautaires et familiaux offre des programmes de formation et de perfectionnement et s'occupe d'activités concernant les 4-H et la jeunesse, la main-